

Lettre d'information aux porteurs de parts du FCP « ANTHEUS GLOBAL FUND »

A l'attention des porteurs de parts
du fonds ANTHEUS GLOBAL FUND

Paris, 15 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement porteurs de parts du Fonds Commun de Placement « ANTHEUS GLOBAL FUND » (Isin FR0010917674) créé le 16 juillet 2010 et géré par la société de gestion TURGOT Asset Management, et nous vous remercions de votre fidélité.

1. L'opération

Nous vous informons que la société de gestion a décidé de modifier l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement de votre fonds afin de rechercher une performance décorrélée des marchés.

La gestion du fonds restera discrétionnaire et recourra principalement à des positions acheteuses et vendeuses de contrats sur instruments financiers pour permettre des expositions plus larges sur diverses classes d'actifs (marchés de taux, actions, change) et indépendamment des évolutions des marchés.

Cette nouvelle stratégie cherchera à réaliser l'objectif de gestion qui vise à surperformer l'indice de référence ESTER +100bp sur la période d'investissement recommandée.

Cette opération a été agréée par l'AMF en date du 14 janvier 2020.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie se fera à compter du 2 mars 2020.

Nous vous informons que si les termes de l'opération ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat acquise n'étant prévue dans le prospectus de votre fonds.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Modification du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation des frais : OUI

2.1 Modification et augmentation du profil rendement/risque :

Votre fonds avait pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion similaire à l'indicateur de référence (40% Eurostoxx 50 + 30% Euro MTS 3-5 ans + 30% de l'EONIA capitalisé) grâce à une gestion discrétionnaire entre actifs actions et produits de taux, sur la durée de placement recommandée.

Dorénavant, l'objectif de gestion est d'obtenir une évolution du portefeuille indépendante des évolutions des marchés actions et taux, en recherchant une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence ESTER +100bp grâce à une gestion discrétionnaire utilisant principalement des positions acheteuses et vendeuses de contrats sur instruments financiers portant sur diverses classes d'actifs (marchés de taux, actions, change).

Pour ce faire, le gérant s'appuiera principalement sur un système d'alertes de nature quantitative sur la base de signaux donnés par les marchés que validera ou non le gérant après une analyse de type « Global Macro ».

L'exposition nette du fonds pourra varier de -60% à + 60% de l'actif net contre 0% à 100% de l'actif net sur les différentes classes d'actifs (actions, instruments de taux).

• **au sein de la partie actions :**

La poche actions sera exposée de - 60% à 60% de l'actif net (contre 0% à 100% précédemment) aux marchés des actions internationales directement ou indirectement via des OPCVM/FIA ou des IFT, sans contraintes de secteurs d'investissement dont au maximum 50% de l'actif net sur les marchés des actions américaines et 50% de l'actif net sur les marchés des actions de la zone Asie-Pacifique.

Le fonds pourra être exposé sur les marchés émergents via des contrats financiers sur indices dans la limite de 50 % de l'actif net, mais en aucun cas il n'y aura des investissements directs en actions issus de ces mêmes pays.

L'exposition aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations baissera en passant d'une exposition de 40% à 10% de l'actif net.

• **au sein de la partie obligataire :**

La poche en instruments financiers supports de taux d'intérêt, titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou devises sera exposée de - 60% à 60% de l'actif net (contre 0% à 100% précédemment) dont au maximum 50% de l'actif net sur les marchés obligataires américains et 50% de l'actif net sur les marchés obligataires de la zone Asie-Pacifique.

Le fonds pourra investir dans les marchés émergents (dette souveraine) dans la limite de 20% de l'actif net, mais en aucun cas via des émetteurs individuels (obligations privées) issus de ces mêmes pays.

La détention de titres réputés « spéculatifs » ou non notés sera limitée à 10% de l'actif net soit une diminution par rapport à la précédente stratégie d'investissement dont l'exposition pouvait représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

• **les devises :**

L'exposition sur les devises hors euro était jusqu'à présent limitée de 0 à 100% de l'actif net. Dorénavant, le fonds pourra être exposé sur les devises hors euro de -60% à 60% de l'actif net.

• **recours aux instruments dérivés**

Pour réaliser les expositions précédemment citées sur les différentes classes d'actifs, le fonds interviendra principalement sur des futurs, options et contrat de change à terme, négociés sur des marchés réglementés et organisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux, action ou change, alors que précédemment votre fonds intervenait sur ces instruments uniquement dans le but de couvrir le portefeuille.

L'exposition brute du fonds (somme de la pondération de la poche « Long » et de la pondération de la poche « Short ») ne dépassera pas 150% de l'actif net du fonds.

Vous trouverez, en annexe, le tableau comparatif des éléments de la stratégie d'investissement et d'allocations comparées des deux fonds.

2-2 Augmentation des frais

Compte tenu de la modification de l'objectif de gestion, la commission de surperformance sera augmentée.

Ainsi, le fonds appliquera une commission de surperformance de 20% au-delà de l'indice ESTER +100 bp.

Le reste des frais restera inchangé.

2-3 Autres modifications non soumises à l'agrément de l'AMF

Modification de l'exercice social

Il a été décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social du fonds, de sorte à ce que les changements présentés ci-avant soient effectifs pour un nouvel exercice social du 1^{er} mars 2020 au 26 février 2021.

L'exercice social sera par conséquent du 1^{er} mars au 28 février de chaque année alors que le fonds avait un exercice social du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année.

De ce fait, l'exercice social qui a commencé au 1^{er} octobre 2019 aura une durée exceptionnelle de 5 mois, clôturant au 28 février 2020.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du FCP « ANTHEUS GLOBAL » auprès de :

TURGOT ASSET MANAGEMENT
6, rue Paul Baudry
75008 PARIS

Contact : contact@turgot-am.fr

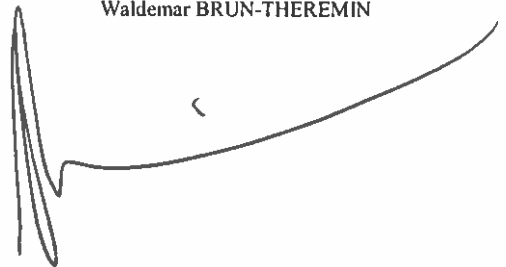
Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous disposez d'un délai de trois mois à compter de la réception de la présente lettre pour demander le rachat sans frais de vos parts.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

TURGOT ASSET MANAGEMENT
Directeur Général
Waldemar BRUN-THEREMIN



ANNEXE - TABLEAU COMPARATIF DES MODIFICATIONS

	AVANT	APRES
Orientation de gestion	L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion similaire à l'indicateur de référence (40% Eurostoxx 50 + 30% Euro MTS 3-5 ans + 30% de l'EONIA capitalisé) grâce à une gestion discrétionnaire entre actifs actions et produits de taux, sur la durée de placement recommandée	ANTHEUS GLOBAL est un fonds poursuivant une stratégie permettant une évolution du portefeuille indépendante des évolutions des marchés actions et taux. L'OPCVM a pour objectif la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence ESTER +100bp grâce à une gestion discrétionnaire utilisant principalement des positions acheteuses et vendeuses de contrats sur instruments financiers portant sur diverses classes d'actifs (marchés de taux, actions, change).
Indicateur de référence	L'indice de référence du FCP est un indice composite constitué de 40% de l'EURO STOXX 50 + 30% de l'EURO MTS 3-5 ans + 30 % de L'EONIA capitalisé. Le FCP ne sera ni indiciel, ni à référence indicielle. L'indicateur est un indice a posteriori auquel les porteurs peuvent se référer.	L'indice de référence retenu est l'indice ESTER capitalisé + 1% (ESTRON Index). L'ESTR (European Short Term Rate) est un taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque centrale européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Conformément à l'objectif de gestion, le FCP n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un indice et la performance du FCP pourra significativement s'éloigner de son indicateur de référence.
Stratégie d'investissement	Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers (actions et titres assimilés, obligations et autres titres de créance, obligations convertibles, etc...) directement ou via des OPCVM/FIA ou des contrats financiers en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture économique et des anticipations du gérant.	Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant s'appuie principalement sur un système d'alertes de nature quantitative celles-ci étant, ou non, validées par une batterie de signaux donnés par les marchés. Dans un second temps, le gérant, prendra des décisions d'investissement sur la base de ces signaux. Ces investissements seront nécessairement validés par une analyse de type « Global Macro ». Le fonds prendra donc des positions acheteuses ou vendeuses en fonction des signaux détectés et des décisions du gérant. L'exposition nette est assurée par le recours à de contrats financiers (IFT) tels que des « Futures » et « Options » sur taux, indices, actions et change.
Actifs utilisés	Partie actions : de 0% à 100% de l'actif net. La poche actions est exposée en actions directement ou indirectement (avec une exposition cible voisine de 50%) via des OPCVM/FIA ou des IFT, sans contraintes de zones géographiques, ni de secteurs d'investissement dont max. 40% aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations. Partie obligataire : de 0% à 100% de l'actif net. La poche titres de créances et instruments du marché monétaire en instruments de taux (avec une exposition cible voisine de 50%) souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, dont : - max. de 50% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente ou non notés ;	Partie actions : de - 60% à 60% de l'actif net. La poche actions est exposée en actions internationales directement ou indirectement via des OPCVM/FIA ou des IFT, sans contraintes de secteurs d'investissement dont au maximum 50% de l'actif net sur les marchés des actions américaines et 50% de l'actif net sur les marchés des actions de la zone Asie-Pacifique. Le fonds pourra être exposé sur les marchés émergents via des contrats financiers sur indices dans la limite de 50 % de l'actif net, mais en aucun cas il n'y aura des investissements directs en actions issus de ces mêmes pays. Toutefois le fonds se réserve la possibilité dans une limite de 10% de l'actif net, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1 Milliards de dollars).

	<p>- max. 50% sur les marchés des obligations convertibles.</p> <p>- max de 30% sur les marchés d'actions et d'obligations convertibles de pays émergents.</p> <p>La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 8.</p> <p>Parts ou actions d'OPCVM/FIA : De 0 à 10% de l'actif net</p>	<p>Partie obligataire : de -60% à 60% de l'actif net.</p> <p>La poche titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro ou devises dont au maximum 50% de l'actif net sur les marchés obligataires américains et 50% de l'actif net sur les marchés obligataires de la zone Asie-Pacifique.</p> <p>Le fonds pourra investir dans les marchés émergents (dette souveraine) dans la limite de 20% de l'actif net, mais en aucun cas via des émetteurs individuels (obligations privées) issus de ces mêmes pays</p> <p>La détention de titres réputés « spéculatifs » ou non notés sera limitée à 10% de l'actif net.</p> <p>Parts ou actions d'OPCVM/FIA : De 0 à 10% de l'actif net = inchangé</p>
Instruments dérivés	<p>Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés et organisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux, action ou change.</p> <p>1. Nature des marchés d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementés - Organisés <p>2. Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions - Taux - Change <p>3. Nature des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture : taux, change, actions - Exposition : taux, change, actions <p>4. Nature des instruments utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Futures : sur taux, indices, actions - Options : sur taux, indices, actions <p>5. Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture générale ou partielle du portefeuille - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : taux, action, change 	<p>Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés et organisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux, action ou change.</p> <p>1. Nature des marchés d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementés - Organisés <p>2. Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions - Taux - Change <p>3. Nature des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture : taux, change, actions - Exposition : taux, change, actions <p>4. Nature des instruments utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Futures : sur taux, indices, actions - Options : sur taux, indices, actions - Change à terme : achat et vente de devises <p>5. Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture générale ou partielle du portefeuille - Augmentation de l'exposition aux marchés de taux, d'actions et de devises <p>L'exposition brute du fonds (somme de la pondération de la poche « Long » et de la pondération de la poche « Short ») ne dépassera pas 150% de l'actif net du fonds.</p>
Commission de surperformance	15 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence (40% Euro Stoxx 50 + 30% Euro MTS 3-5 ans + 30 % Eonia capitalisé)	20 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice ESTER + 100bp
Modification non soumise à l'agrément		
Date de clôture	Dernier jour de Bourse de Paris du mois de septembre.	Dernier jour de Bourse de Paris du mois de février.